

DEPARTEMENT
des
BOUCHES-du-RHONE
COMMUNE
d' AUBAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 juin 2023

Convocation du **19/06/2023**

Date de publication : 26.06.2023

Conseillers en exercice : **043**

Présents : **031**

Quorum : **22**

L'An deux mille vingt-trois, et le lundi vingt-six juin à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à L'Espace des Libertés - salle Stéphane Hessel, sous la présidence de M. Gérard GAZAY, Maire.

N° **029-260623**

**OBJET : POLITIQUE SOCIALE,
SANTE, SOLIDARITE, VIE
ASSOCIATIVE**

Approbation de la Convention de partenariat entre la Ville d'Aubagne et le Groupement de Coopération Médico-sociale « Le Fil Rouge Alzheimer ».

PRESENTS :

Monsieur GAZAY Gérard Maire,
Monsieur ROUSSET Alain, Madame AMARANTINIS Sophie,
Monsieur RUSCONI Vincent, Madame MENET Danielle, Monsieur AGOSTINI Pascal, Madame TRIC Hélène, Monsieur AMY Philippe, Madame MORFIN Geneviève, Monsieur LEVISSE André, Monsieur LEANDRE Yoann, Monsieur MOURNAUD Léo, Madame LEVASSEUR Jeannine, Monsieur LOUIS Jean-Bernard, Madame GABRIEL Julie Adjoints,
Madame DUPLAN Irène, Madame MOISE-HIRMAN Monique, Madame BOURGUIGNON Cécile, Madame ROUX Magali, Monsieur CHAMLA Franck-Clément, Madame THIBAUD Faustine, Monsieur PANGOURASSOU Jérémy, Monsieur KOURICHI Zarick, Madame BENASSAYA-NIVET Dominique, Madame MEZERGUES MAUTREF Eliette, Monsieur SALONE Arthur, Monsieur GRANDJEAN Denis, Madame FARDOUX Clémentine, Monsieur LATZ Alexandre, Monsieur PERRIN-TOININ Yves, Madame BOISSON Valérie Conseillers Municipaux,
formant la majorité des Membres en exercice.

EXCUSES:

Madame HARKANE Stéphanie (donne pouvoir à Monsieur ROUSSET Alain), Madame MORINIERE Valérie (donne pouvoir à Madame MENET Danielle), Monsieur JARQUE Patrice (donne pouvoir à Madame DUPLAN Irène), Monsieur GUEDJ Laurent (donne pouvoir à Monsieur CHAMLA Franck-Clément), Madame

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20230626-260623_29-DE
Reçu le 03/07/2023
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=103016KNJ492,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
03/07/2023



Délibération n° 029-260623 du Conseil Municipal du 26 juin 2023 (suite)

AMOROS Brigitte (donne pouvoir à Monsieur AGOSTINI Pascal),
Monsieur COETTO Jérémy (donne pouvoir à Monsieur
PANGOURASSOU Jérémy), Madame GIOVANNANGELI Magali
(donne pouvoir à Madame FARDOUX Clémentine), Monsieur
MIROUX William (donne pouvoir à Madame ROUX Magali),
Monsieur HERMANT Matthieu (donne pouvoir à Madame MOISE-
HIRMANN Monique)

ABSENTS :

Monsieur CANTARINI Stéphane (absent excusé), Madame MELIN
Joëlle (absente excusée), Madame BOUGEAREL Michèle
(absente excusée)

Monsieur Jérémy PANGOURASSOU a été élu(e) secrétaire

Monsieur Alain ROUSSET rapporte :

Le Fil Rouge est le premier Groupement de Coopération Médicosociale créé le 21 Décembre 2007, consacré aux malades d'Alzheimer sur le territoire communal. Son objectif est de placer le binôme « malade-aidant » au cœur de tous les dispositifs.

Ce Groupement est une structure innovante destinée à informer, aider et accompagner les personnes présentant des troubles importants de la mémoire, leur famille et leur médecin.

La Ville d'Aubagne a, dès l'origine, montré sa volonté d'œuvrer en faveur de cette cause et souhaite encore aujourd'hui poursuivre son action.

La prise en charge des personnes atteintes par la maladie d'Alzheimer, l'accompagnement et le soutien de leurs familles, relèvent d'une priorité sanitaire et sociale. La Ville d'Aubagne souhaite, par une convention de partenariat, apporter son aide à l'action du Groupement « Le Fil Rouge Alzheimer » en lui octroyant une subvention d'un montant de 15.000 euros (quinze mille euros) au titre de l'année 2023.

Cette délibération propose d'approuver la Convention de partenariat entre la Ville d'Aubagne et le « Fil Rouge Alzheimer ».

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les Articles L 312-7 et R 312-194-1 à R 312-194-25,

VU le décret du 6 Avril 2006 relatif aux conditions de création et de fonctionnement des Groupements de Coopération Médico-sociale,

CONSIDERANT que la prise en charge des personnes atteintes par la maladie d'Alzheimer, l'accompagnement et le soutien de leurs familles, relèvent d'une priorité sanitaire et sociale, la Ville d'Aubagne

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20230626-260623_29-DE
Reçu le 03/07/2023
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumb
er=103016KNJ492,givenName=
Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU
=0002 211300058,2.5.4.97=#
0C0F4E545246522D3231313330
30303538,O=COMMUNE D AUBAG
NE,C=FR
03/07/2023



Délibération n° 029-260623 du Conseil Municipal du 26 juin 2023 (suite)

souhaite en signant la Convention de partenariat apporter son aide à l'action du Groupement de Coopération Médico-sociale « Le Fil Rouge » en lui octroyant une subvention en numéraire de 15.000 euros (quinze mille euros) pour l'année 2023,

VU l'examen en Commission Municipale,

Après en avoir délibéré, DECIDE :

ARTICLE 1^{er} : d'APPROUVER les termes de la convention de partenariat entre la Ville d'Aubagne et le Groupement de Coopération Médico-sociale « Le Fil Rouge Alzheimer », prévoyant notamment l'attribution d'une subvention d'un montant de 15.000 € (quinze mille euros), inscrite au budget 2023 ;

ARTICLE 2 : d'AUTORISER Monsieur le Maire à la signer.

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20230626-260623_29-DE
Reçu le 03/07/2023
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=103016KNJ492,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
03/07/2023



ADOpte A L'UNANIMITE des MEMBRES PRESENTS

POUR EXTRAIT CONFORME

Gérard GAZAY
Maire

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20230626-260623_29-DE
Reçu le 03/07/2023
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=103016KNJ492,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=#0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
03/07/2023

